

AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL DES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2015**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, conformément aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), de ce qui suit :

- La séance ordinaire du Conseil municipal qui devait avoir lieu le 18 août 2015 à 19 h 30 a été modifiée par le Conseil municipal afin de se tenir le **25 août 2015, à 19 h30.**
- La séance ordinaire du Conseil municipal qui devait avoir lieu le 1^{er} septembre 2015 à 19 h 30 a été modifiée par le Conseil municipal afin de se tenir le **15 septembre 2015, à 19 h30.**

Donné à Marieville, le quatre juin deux mille quinze (4 juin 2015).

La greffière adjointe,

Me Mélanie Calgaro, notaire